

Rapport annuel 2018

former
conseiller
mobiliser
2018



Verband Berner
Pflege- & Betreuungszentren
Association Bernoise
des établissements médico-sociaux

Secrétariat général

Weihergasse 7a | 3005 Berne
Fon 031 808 70 70 | Fax 031 808 70 75
à partir du 1.1.2019: CURAVIVA BE
association@curaviva-be.ch
www.curaviva-be.ch

Formation continue

Könizstrasse 74 | 3008 Berne
Fon 031 808 70 77
à partir du 1.1.2019: CURAVIVA BE Weiterbildung
weiterbildung@curaviva-be.ch
www.curaviva-be.ch/weiterbildung

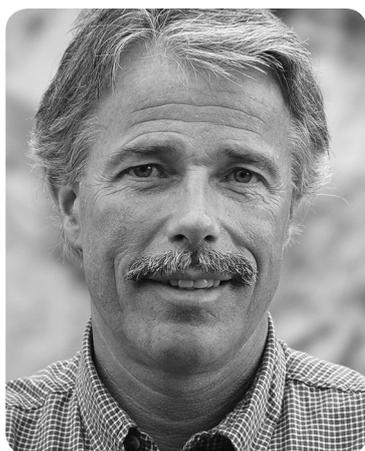
Sommaire

Défense des intérêts	3
Formation continue	6
Organes et collaborateurs/-trices	8
Compte de résultat	10
Bilans	11
Annexe aux comptes annuels	12
Rapport du bureau de vérification	14

Effectif des membres vbb|abems au 01.01.2019

307	(302)	établissements médico-sociaux (membres actifs)
22	(20)	Personnes morales (membres passifs)

entre parenthèses la situation au 01.01.2018



Dr. Carlo Imboden
Président vbbjabems

Chère lectrice,
cher lecteur

À la section Défense des intérêts de ce rapport annuel, vous trouverez un résumé de l'arrêt du Tribunal fédéral relatif au financement résiduel des coûts des soins. Ce dernier est remarquable en ce sens qu'il est pour la première fois clairement stipulé que les cantons doivent prendre en charge l'intégralité des coûts de soin restants. Les établissements médico-sociaux doivent toutefois être en mesure de justifier les coûts de soin. Il existe depuis un certain temps une ordonnance du Conseil fédéral qui impose aux EMS de tenir une comptabilité analytique. Étant donné que dans le canton de Berne les plafonds des coûts n'avaient jamais été déterminés sur la base de la comptabilité analytique, les EMS ne subissaient aucune pression à cet égard. Cet arrêt du Tribunal fédéral modifie désormais la donne et notre association recommande instamment de mettre en place et d'appliquer la comptabilité analytique au plus tôt.

Le Tribunal fédéral précise également qu'il faut justifier les activités que le personnel effectue afin que les coûts de soin puissent être correctement comptabilisés. Cela signifie qu'il faut aussi procéder à des analyses des tâches. Mais la question se pose de savoir si tous les EMS de Berne doivent le faire. Car l'objectif de notre association est de continuer à négocier les plafonds des coûts avec le canton. Et pour ce faire, il vaut mieux impliquer une sélection représentative d'EMS qui devront être prêts à procéder à des analyses des tâches et à optimiser leur comptabilité analytique.

Les EMS dont les coûts seront supérieurs aux plafonds de coûts négociés peuvent, conformément à l'arrêt du Tribunal fédéral, faire valoir les dépassements de coûts auprès du canton. Ils doivent cependant pouvoir les justifier et prouver qu'ils travaillent de manière économique.

Comme il est mentionné dans ce rapport annuel, un groupe de travail composé d'experts se penche sur ce thème. Notre délégation de négociation traitera ensuite de la suite de la procédure avec le canton.

Défense des intérêts



Peter Keller
Directeur

Après une année 2017 marquée par l'austérité, l'année dernière a été un peu plus calme. Pour autant, le programme était bien rempli. Voici un aperçu des thèmes abordés:

Une nouvelle base juridique pour les établissements médico-sociaux

En automne, le Conseil-exécutif du canton de Berne a soumis la loi sur les programmes d'action sociale (LPASoc) à consultation. Cette loi vise à réglementer ce qui s'appliquera aux EMS à l'avenir, en plus d'autres services. La réponse à cette consultation a donc été soigneusement préparée.

Notre association se réjouit qu'une base juridique soit élaborée pour les maisons de retraite et les établissements médico-sociaux, à laquelle des éléments supplémentaires pourront se greffer. Cela clarifiera des questions qui ont donné lieu à des problèmes ces dernières années. La loi est structurée de façon claire et adéquate, en plus d'être formulée de manière compréhensible. Nous avons fait des commentaires et des suggestions pour certains des articles. Notre réponse à la consultation figure sur notre site Internet sous la rubrique News.

La LiMA, encore et toujours...

L'arrêt rendu par le Tribunal administratif fédéral en septembre 2017 concernant la LiMA a également mobilisé notre association en 2018. Le Tribunal a décidé que la LiMA ne devait plus être prise en charge par les assureurs-maladie, mais par le financement restant, c'est-à-dire les cantons. Il s'agissait alors de négocier un tarif avec la SAP. La SAP étant d'avis que les assureurs avaient encaissé les primes pour la LiMA, elle n'était pas disposée au départ à en supporter les coûts. Après d'âpres négociations, il a toutefois été possible d'obtenir une compensation pour 2019. La compensation pour l'année 2018 n'a toujours pas été réglée et il reste encore à trouver une solution.

Les assureurs-maladie exigent également que les EMS restituent les prestations de la LiMA qu'elles ont versées de 2015 à 2017. Notre association a d'ailleurs reçu une plainte en ce sens. Afin de ne pas ennuyer davantage nos membres avec cette affaire fastidieuse, nous leur avons proposé de nous remettre une procuration. Presque tous les membres ont eu recours à cette option avant la fin de l'année.

Un arrêt du Tribunal fédéral sur le financement résiduel ouvre une nouvelle voie

En juillet 2018, le Tribunal fédéral a rendu un arrêt historique sur le financement résiduel des coûts des soins.

- En principe, les cantons peuvent déterminer leur devoir de financement des soins résiduels sur la base d'un tarif forfaitaire (appelé «coûts normatifs» ou «plafond des coûts»).
- Selon l'ordonnance OCP en vigueur, les maisons de retraite et les établissements médico-sociaux doivent tenir une comptabilité analytique ainsi que des statistiques sur les prestations.
- La comptabilité analytique doit inclure la saisie du temps (p. ex. l'analyse du temps de travail, l'étude du temps) afin d'éliminer les coûts des soins et de pension et de déterminer ceux des soins LAMal.
- Si les taux maximaux normatifs ne couvrent pas les frais dans des cas individuels, c'est qu'ils ne sont pas compatibles avec l'art. 25a, al. 5, LAMal, qui prévoit le remboursement intégral des frais. Les pouvoirs publics doivent payer la différence.

- Sur la base de la comptabilité analytique et de l'analyse du temps, les autorités publiques peuvent évaluer l'efficacité économique de la prestation de services.
- S'il est démontré que l'efficacité économique n'est pas garantie, la contribution totale ne doit pas être versée. En dernier recours, un EMS peut même être radié de la liste des EMS.

Cet arrêt, combiné au débat de longue date sur le montant de compensation destiné aux infrastructures, ont incité le comité directeur à créer un groupe de travail chargé d'examiner en détail le financement des EMS dans le canton de Berne. Le groupe de travail soumettra des propositions de mesures au comité directeur.

La Fondation Alpbach à Meiringen remporte le premier prix de l'innovation

Ce prix a été décerné pour la première fois en 2018 afin de promouvoir des concepts et des idées avant-gardistes et innovants. Il est doté de CHF 10 000.–. Les EMS qui sont membres de notre association sont invités à soumettre des projets qu'ils jugent innovants.

Douze institutions membres ont soumis des projets. Après une discussion approfondie, le jury en a sélectionné trois et s'est rendu sur place pour les évaluer. Le montant de CHF 10 000.– a finalement été réparti comme suit: le premier prix a été attribué à la Fondation Alpbach, le deuxième à Logisplus de Köniz et le troisième au Schlossgarten de Riggisberg.

La cérémonie de remise des prix, qui s'est déroulée le 28 août 2018 lors de l'assemblée générale de notre association, a pu être suivie en direct sur notre compte Facebook.



Cela a donné lieu à un film comprenant une brève présentation des trois projets, ainsi que la cérémonie de remise des prix. Les projets peuvent être consultés sur notre site Internet sous la rubrique News.

Des témoignages positifs et non des contenus négatifs

Comment les médias sociaux peuvent-ils être utilisés pour la communication et la valorisation de l'image au sein de notre branche? Après s'être penché sur cette question, le comité directeur a finalement décidé de mandater des professionnels pour élaborer un concept correspondant. Un concept a donc été élaboré à l'intention du public, des résidents (potentiels) et des collaborateurs (potentiels). L'objectif est de mettre en avant des témoignages positifs et non des contenus négatifs. Les résidents et les collaborateurs seront les protagonistes de la campagne. Des histoires sur différents thèmes (participation au BAM, prix de l'innovation, etc.) pourront être publiées sous la devise «ce que j'aime». En 2019, la campagne sera lancée sur le thème «ma photo préférée». Si tout se passe comme prévu, d'autres thèmes seront abordés par la suite.

La planification des EMS: des améliorations sont requises

Dans le cadre de la planification des EMS, la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne (SAP) a fixé un plafond pour le nombre de lits. Au total, 15 500 lits doivent être répartis entre les sept régions de planification en fonction des besoins, à l'aide d'une formule simple. Le seul critère d'attribution est le nombre d'habitants âgés de 80 ans et plus. Selon les prévisions démographiques actuelles de l'Office fédéral de la statistique, cette méthode de calcul permettra d'obtenir exactement 15,3 lits pour 100 personnes dans toutes les régions en 2035.

Cette méthode ne tient pas compte des facteurs potentiels qui influent sur les besoins en soins stationnaires au-delà de la composante purement démographique. Si, par exemple, il y a des parents dans le voisinage immédiat qui peuvent s'occuper d'une personne, la probabilité que celle-ci séjourne en EMS diminue. La disponibilité des services d'aide et de soins à domicile et des structures

intermédiaires (comme le logement avec services et les places de jour) peuvent également influencer le nombre d'admissions dans les EMS. Le revenu disponible, la structure sociale et les conditions culturelles sont d'autres facteurs qui peuvent influencer la demande de soins stationnaires.

C'est pourquoi nous avons chargé l'Institut d'études économiques de Bâle d'élaborer un modèle de planification qui tient compte de ces paramètres de planification plus étendus. Au terme de longues discussions au sein des comités de notre association, le modèle a été présenté à la SAP. La SAP l'a accueilli avec intérêt et souhaite à présent examiner l'opportunité de son utilisation pour la planification future.

De vbb|abems à CURAVIVA BE

Notre nom compliqué et difficile à comprendre pour les politiques a souvent donné lieu à des situations cocasses. Par conséquent, notre nouveau nom se devait d'être compréhensible et adapté aussi bien à l'allemand qu'au français, étant donné que nous sommes une association bilingue.

Pendant les discussions du comité directeur, il est apparu clairement que CURAVIVA était tout désigné pour le changement de nom. Ce choix nous permet de profiter d'une marque bien établie tout en renforçant davantage la marque CURAVIVA. En Suisse alémanique, plusieurs associations cantonales se sont déjà rebaptisées CURAVIVA.

Comme auparavant le vbb|abems, CURAVIVA BE reste indépendante pour les questions cantonales. CURAVIVA Suisse demeure en outre chargée de représenter les intérêts nationaux.

L'assemblée générale a par conséquent décidé en août 2018 que notre association serait rebaptisée CURAVIVA BE avec effet au 1er janvier 2019.

Formation continue



Annatina Planta
Responsable de la formation continue

2018 – Succès. Coopérations. Rotation de postes. Priorités. Changement de marque.

Étapes clés.

Le «vieillissement démographique» comporte de nombreuses facettes. La demande et les besoins des professionnels du secteur des soins en matière de formation continue sont à la hausse. De nouveaux mandats provenant de différentes régions de Suisse et la collaboration avec les responsables de la formation et la direction de OdA Soziales Bern laissent entrevoir des possibilités pour l'année à venir. Une fois de plus, 76,5% des participant(e)s vbb|abems ont obtenu leur brevet fédéral d'Assistant(e) spécialisé(e) en soins de longue durée et accompagnement et une des participantes était même parmi les meilleures de sa promotion.

Pour la première fois, nous avons été invités par un grand EMS bernois à élaborer conjointement une nouvelle description de poste et de fonction pour les assistants spécialisés en soins de longue durée et accompagnement. Des contacts accrus avec les employeurs nous permettent de continuer à suivre l'évolution de ce groupe professionnel.

Après le retour à Bâle de l'ancienne responsable, Zora Braun a pris la poste de responsable du Secrétariat de la formation continue en août. Depuis l'arrivée de Sonja Recrosio en novembre, l'équipe est à nouveau complète.

Chiffres. Qualité.

94% de nos clientes et clients recommandent nos cours sans réserve et ils sont 65% à déclarer que les acquis d'apprentissage sont dans l'ensemble de très bonne qualité, 33% de bonne qualité. Par rapport à l'année

précédente, nous avons enregistré pour l'offre de cours publique 29% de jours de cours en plus et environ 3% de journées de participation en moins. La demande de cours en interne correspond à 83% de celle enregistrée en 2017.

Nous sommes toujours à l'affût de moyens qui permettraient de renforcer la durabilité de nos formations continues. Nous croyons que des formations individuelles et thématiques dispensées en interne dans les EMS pourraient être envisagées. Une autre solution pourrait être l'enseignement axé sur les compétences, ce qui implique une formation continue et ciblée des formateurs.

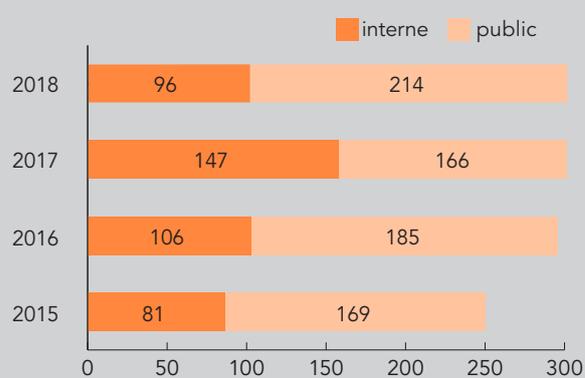
Défis.

Le dernier trimestre a été marqué par la préparation au changement de marque et le défi qui consiste à combiner les aspects positifs de l'ancienne identité avec des éléments nouveaux et modernes, tout en renforçant la présence et l'image de la formation continue auprès de nos clientes et clients en 2019.

Pour ce faire, notre source de motivation demeure votre confiance.

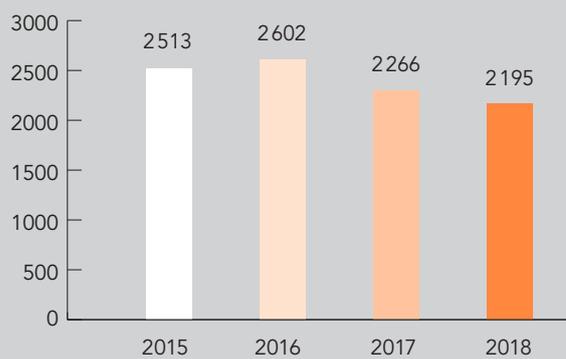
1

Nombre de jours de cours



2

Nombre des journées de participation aux cours publics



Nous poursuivons la formation en 2019.
Pour vous. Avec vous.

Organes et collaborateurs/-trices

Président
Vice-présidente
Membres

Comité

Carlo Imboden, Niederscherli
 Esther Flückiger, Bern
 Jean-Pierre Beuret, Frutigen
 Patric Bhend, Steffisburg
 Dominic Bucher, Hasle-Rüegsau (jusqu'en août)
 Peter Ducommun, Langnau (jusqu'en fév.)
 Pascale Lavina, Münchenbuchsee
 Pascale Ris, Lengnau
 Daniel Stäheli, Stadt Biel/Bienne
 Thomas Stettler, Utzigen
 André Streit, Zweisimmen

Président

Membres

Conférence consultative

Dominic Bucher, Hasle-Rüegsau (jusqu'en août)
 Werner Walti, Meiringen (dès déc.)
 André Burger, Burgdorf (dès sept.)
 Stéphan Chopard, Orvin
 Bruno Gafner, Thun
 Brigitta Gasche, Bern (jusqu'en avril)
 Peter Gerber, Frienisberg
 Philipp Grichting, Ostermundigen
 Urs Lüthi, Langnau
 Regula Meister, Stettlen (dès juin)
 Daniela Messerli Affolter, Bern
 Karin Moser, Roggwil
 Pierre Steiner, Englisberg
 Thomas Trösch, Pieterlen
 Doris von Känel-Thierstein, Frutigen
 Markus Wälti, Grosshöchstetten
 Werner Walti, Meiringen
 Werner Wyss, Schwarzenburg

Membres**Conseil de formation**

Heidi Arnold, Bern
Christoph Berger, Belp
Jean-Pierre Beuret, Frutigen
Thomas Briggen, Biel/Bienne
Christine Dängeli, OdA Hauswirtschaft Bern
Brigitta Gasche, Bern (jusqu'en avril)
Sabine Günther, Hünibach (jusqu'en juin)
Claudia Kubli, Bern
Manuela Petermichl, Köniz
Brigitte Röthl, Utzigen
Esther Streich, Spiez

Collaborateurs/-trices

Peter Keller, directeur
Doris Schwab, assistante de direction
Annatina Planta, responsable formation continue
Natalie Sommer, responsable du secrétariat f. c. (jusqu'en juillet)
Zora Braun, collaboratrice du secrétariat f. c.
Zora Braun, responsable du secrétariat f. c. (dès août)
Sonja Recrosio, collaboratrice du secrétariat f. c. (dès nov.)

Compte de résultat

du 1.1. au 31.12.	2018	2017
	CHF	CHF
Inscriptions aux cours	719 115	819 972
Cotisation des membres	558 447	537 728
Recettes diverses	32 540	29 827
Recettes d exploitation	1 310 102	1 387 527
Charges de personnel	854 960	1 084 815
Charges de locaux	75 526	65 661
Charges d'exploitation	22 258	21 009
Frais de gestion	149 956	116 397
Frais de publicité	65 340	58 145
Cotisation OrTra	10 000	10 000
Prix innovations/Entreprise ASSC	23 279	10 000
Total des autres charges d'exploitation	1 201 319	1 366 027
Résultat d'exploitation 1	108 783	21 500
Amortissements sur immobilisations corporelles	5 836	2 100
Résultat d'exploitation 2	102 947	19 400
Charges financières	1 672	1 639
Recettes financières	22 874	22 647
Résultat financier	21 202	21 008
Résultat d'exploitation 3	124 149	40 408
Charges extraordinaires, hors période	43 520	700
Recettes extraordinaires, hors période	0	34 547
Total du résultat hors exploitation/exceptionnel	-43 520	33 847
Résultat annuel	80 629	74 255

Bilans

au 31.12.	2018	2017
	CHF	CHF
ACTIFS		
Trésorerie	717 729	654 759
Créances livraisons/prestations	107 168	270 113
Autres créances à court terme	51 877	16 864
Régularisation des actifs	43 134	37 623
Total de l'actif circulant	919 908	979 359
Immobilisations financières	1 358 372	1 356 379
Immobilisations corporelles	17 400	4 800
Total participation persomed AG	1	1
Total de l'actif immobilisé	1 375 773	1 361 180
Total des actifs	2 295 681	2 340 539
PASSIFS		
Engagements livraisons/prestations	21 727	142 029
Régularisation des passifs	163 374	212 079
Total des capitaux étrangers à court terme	185 101	354 108
Provisions à long terme	735 186	691 666
Total des capitaux étrangers à long terme	735 186	691 666
Total des capitaux étrangers	920 287	1 045 774
Capital de l'association au 1.1.	1 294 765	1 220 510
Résultat annuel	80 629	74 255
Total des fonds propres	1 375 394	1 294 765
Total des passifs	2 295 681	2 340 539

Annexe aux comptes annuels

Explications relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

au 31.12.	2018	2017
	CHF	CHF
Immobilisations financières		
Placements à terme et titres de participation valeurs nominales	975 900	973 906
Actions en dépôt – valeurs d’acquisition	397 092	397 092
Total en valeur d’acquisition ou valeur nominale	1 372 992	1 370 998
Correction de valeur	-14 620	-14 620
Total des valeurs au bilan	1 358 372	1 356 378
Cotisation des membres	789 519	760 582
Facturation de CURAVIVA Suisse	-231 072	-222 854
Total de la cotisation des membres	558 447	537 728
Charges de locaux	99 931	89 791
sous-locations	-24 405	-24 130
Total des charges de locaux	75 526	65 661
Explications relatives aux postes extraordinaires ou hors période du compte de résultat		
Projet extraordinaire formation continue	30 000	700
Variations des provisions formation continue	13 520	0
Charges extraordinaires, hors période	43 520	700
Recettes extraordinaires (indemnités judiciaires)	0	0
Dissolution provision	0	34 547
Recettes extraordinaires, hors période	0	34 547

Informations sur les principes comptables appliqués dans les comptes annuels

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux prescriptions de la législation suisse, notamment des articles consacrés à la comptabilité commerciale et à la présentation des comptes du Code des obligations (art. 957 à 962).

L'établissement des comptes exige de la direction des estimations et des évaluations susceptibles d'influer sur le montant des actifs et engagements présentés à la date d'établissement du bilan ainsi que sur les engagements conditionnels, mais aussi sur les charges et les recettes de la période sous revue. La direction statue à sa seule discrétion sur l'utilisation des marges de manœuvre légales existantes en matière d'évaluation et de comptabilisation. Dans l'intérêt de la société, des amortissements, corrections de valeurs et provisions peuvent être constitués au-delà du niveau économiquement requis, dans le cadre du principe de prudence.

Raison de commerce ou nom ainsi que forme juridique et siège de l'entreprise

La raison de commerce «vbb|abems – Association Bernoise des établissements médico-sociaux» désigne une association conformément à l'art. 60 ss du Code civil suisse. L'association est sise à l'adresse suivante: Weihergasse 7a, 3005 Berne.

Nombre d'emplois à plein temps en moyenne annuelle

Le nombre d'emplois à plein temps ne dépasse pas 10.

Rapport du bureau de vérification



Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'Assemblée générale des membres de

l'Association Bernoise des établissements médico-sociaux – vbb I abems

Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

VISTA Treuhand & Revisions AG


Leo Ruffiner
expert-réviseur agréé
réviseur responsable


Andrea Lanz
réviseur agréé

Annexe

- Comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe)

Berne, le 11 avril 2019